

2023 RAPPORT
ÉGALITÉ
FEMMES - HOMMES



BOURGES

EDITO

Sans que nous en ayons toujours conscience, l'ensemble de nos rapports familiaux, sociaux et professionnels sont marqués depuis des siècles par le poids du patriarcat. Les femmes restent inégalement traitées par rapport aux hommes. Cette domination des individus de sexe masculin sur les individus de sexe féminin engendre des inégalités vécues quotidiennement par les femmes dans toutes les activités de leur vie, et dont les violences physiques et psychologiques sont la traduction la plus extrême.

En dépit des lois et d'une sensibilité toujours plus grande aux inégalités entre les femmes et les hommes, les situations de sexisme continuent d'être banalisées ce qui fait persister une tolérance, une certaine acceptabilité du sexisme, alors que ces comportements insidieux (clichés, stéréotypes, blagues) génèrent les discriminations et les violences les plus graves.

L'action de la Ville de Bourges en faveur de l'égalité, aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs qui agissent au quotidien pour promouvoir les droits des femmes, lutter contre les stéréotypes et discriminations liées au genre, est désormais reconnue. Le rapport annuel de situation 2022 en a fait la démonstration. Pour autant, l'augmentation des comportements sexistes et violences sexuelles, nécessitent une intervention plus importante. Pour cela, il s'agit d'une part d'être une collectivité, employeuse, qui applique l'égalité dans son fonctionnement et sa gestion des ressources humaines, parce que, pour être réelle, l'égalité ne doit pas seulement être atteinte dans l'action visible à l'extérieur, mais s'incarner aussi dans le fonctionnement interne de la collectivité.

Et d'autre part, d'être une collectivité qui par son action, influence, favorise la transformation sociale, la transition féministe, en conduisant des politiques publiques qui intègrent l'égalité Femmes-Hommes. L'approche intégrée dans tous les champs d'intervention de la Ville n'empêche pas la mise en place de dispositifs spécifiques comme « Les Bâtisseurs et bâtisseuses de l'égalité filles-garçons » créé en 2023, à destination des élèves de CM1, et qui vise à agir, dès le plus jeune âge, en prévention.

Magali Bessard

Adjointe au Maire de Bourges,

déléguée à la Santé,

à l'Égalité entre les femmes et les hommes

Sommaire

**I - ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES PAR
DELEGATIONS**

BILANS 2023

PERSPECTIVES 2024

**II – RAPPORT DE SITUATION DU PLAN
D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES
DANS LA COLLECTIVITE 2022-2023**

PRÉAMBULE

L'article 61 de la loi cadre n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter préalablement au débat budgétaire, « un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement » de la collectivité, « les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes précise les modalités d'élaboration de ces volets :

Un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, réalisé à partir de données « relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération, à l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle ».

Un volet territorial relatif aux politiques publiques de nature à favoriser l'égalité sur son territoire, notamment en réalisant un bilan des « actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ». Ce dernier peut également comporter une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.

En application de l'article 51 de la loi du 12 mars 2012, les collectivités territoriales présentent en comité technique un rapport sur l'égalité professionnelle dans le cadre du bilan social. À noter que l'obligation de réaliser un tel rapport, dit « rapport de situation comparée » s'imposait aux entreprises depuis la loi Roudy de 1983. Les éléments de ce rapport devaient aussi figurer dans le rapport prévu par l'article 61 de la loi du 4 août 2014. Or, selon l'article 5 de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, le rapport de situation comparée sera dorénavant intégré au « rapport social unique ».

I - ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

**BILANS 2023
ET PERSPECTIVES 2024**



DÉLÉGATION

Santé, Egalité Femmes-Hommes

> EN 2023

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, défendre les droits des femmes, et lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes sont les priorités de la délégation Egalité Femmes-Hommes.

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité d'actions engagées depuis 2020 avec un certain nombre d'initiatives renouvelées, ou nouvelles visant à sensibiliser les agents et agentes de la collectivité, les professionnel.les du médico-social, le grand public autour des enjeux de l'égalité femmes-hommes (liste non exhaustive).

Le 8 mars s'affiche dans l'espace public

En 2023 à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes la 3ème campagne d'affichage « le 8 mars s'affiche dans l'espace public » a mis à l'honneur des Berruyères avec comme marraine, l'aviatrice Béatrice Vialle, seule française à avoir piloté le Concorde. Cinq femmes au parcours inspirant et ayant un lien avec Bourges étaient réunies sur les panneaux d'affichage de la Ville : Jacqueline Lerat, céramiste, Berthe Morisot, peintre, Marguerite Renaudat, résistante, femme politique, Hélène Gervais-Courtellemont, infirmière militante et Béatrice Vialle, aviatrice et seule contemporaine. Cette dernière, commandante de bord sur Boeing à Air-France et première femme française à avoir piloté l'emblématique Concorde.

En plus de cette campagne, une après-midi d'échanges et de sensibilisation a été proposée aux agents et agentes de la collectivité le mercredi 8 mars dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville pour partager les principales actions déjà mises en œuvre en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes mais aussi pour identifier les leviers dont dispose la collectivité pour agir.

Puisqu'il est ainsi fondamental d'agir en direction des plus jeunes pour prévenir toutes les inégalités et lutter contre les discriminations. L'enjeu est de parvenir à transmettre une culture du respect et d'égalité à celles et ceux qui formeront la société de demain.



Obtenir l'égalité Réelle

37 % de femmes à l'Assemblée nationale

Le salaire des femmes inférieur de 24% à celui des hommes, dans le secteur privé, et de 13,6% dans la fonction publique



Obtenir l'égalité Réelle

Les femmes effectuent 64% des tâches domestiques

En 2022
234 000 interruptions volontaires pratiquées en France

Centre d'accompagnement et de prévention CAP

L'éviction du conjoint violent est une des lignes directrices de la politique pénale du parquet de Bourges en matière de violences conjugales. Les auteurs présumés peuvent être soumis à une mesure d'éloignement du domicile conjugal. Partant du constat que l'offre de solutions d'hébergement des auteurs est insuffisante et qu'encore trop souvent, les victimes de violences au sein du couple sont contraintes de quitter le domicile conjugal, provoquant de fait une survictimisation, complexifiant leurs conditions de vie comme celles de leurs enfants, et pouvant les conduire à renoncer à déposer plainte, le SCJE a souhaité créer un nouveau dispositif d'éloignement et d'accompagnement des auteurs de violences conjugales. La Ville de Bourges a accompagné ce projet et participé au financement du mobilier du logement pouvant accueillir trois auteurs de violences. Le CAP a été inauguré et ouvert en mars 2023.

Un guide pratique contre le harcèlement de rue

Le 6 juin 2023 la Ville de Bourges a organisé une après-midi d'échanges à l'IUT de Bourges à destination des jeunes sur le thème du harcèlement de rue. L'ensemble des partenaires du réseau « violences » du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) étaient associés à l'événement. Un temps nécessaire à l'élaboration du Guide pratique contre le harcèlement de rue pour questionner les jeunes participant.es, de la Mission Locale, stagiaires AFPA et étudiants et étudiantes, sur la manière dont ils perçoivent le harcèlement de rue à Bourges, de recueillir leurs témoignages.

Le Guide pratique contre le harcèlement de rue a été présenté aux membres du réseau Violences Intrafamiliales VIF du CLSPD lors du Comité de pilotage qui s'est tenu en décembre.

Le violentomètre dans l'espace public

Le violentomètre est un outil d'auto-évaluation, avec 23 questions rapides à se poser, qui permettent de repérer les comportements violents et de mesurer si la relation de couple est saine ou au contraire, si elle est violente. Présenté sous forme de règle graduée, le violentomètre rappelle ce qui relève ou non des violences. Il indique s'il s'agit d'une relation saine en vert, s'il s'agit de violences qui n'ont pas lieu d'être en orange, et les cas de danger ou demander de l'aide pour se protéger est nécessaire. Bien qu'il ait été conçu au départ pour les adolescentes et les jeunes femmes, le violentomètre s'adresse à toutes et tous, femmes et hommes quel que soit leur âge.

Grapher en grand format des violentomètres dans des lieux

Obtenir l'égalité Réelle



Violences : 16% des femmes sont victimes de violences physiques et sexuelles chaque année en France

stratégiques des quartiers est une initiative qui a démarré en 2023 dans le quartier du Val d'Auron. Dessinée sur les contre-marches de l'escalier de la Bibliothèque du Val d'Auron par le collectif Urb'annale la fresque du Violentomètre a été réalisée à l'occasion de la semaine « Ensemble, dépassons les clichés ». Une action financée par le Contrat de Ville.

Inauguration des locaux du Centre LGBTQIA+

A la veille du mois de juin, mois des fiertés, en pleine semaine de lutte contre les discriminations le Centre LGBTQIA+ Berry a été inauguré. Aboutissement d'un accompagnement, par la Ville de Bourges, avec le bailleur France Loire pour permettre aux bénévoles de l'association de disposer d'un lieu dédié. Un lieu d'écoute, bienveillant, un lieu ressources, et d'animation pour toutes les personnes LGBTQIA+. La Ville de Bourges a voulu marquer son soutien, financier et politique, à la lutte contre l'homophobie et toutes les formes de discriminations anti-LGBT+. Soutien auprès de l'association depuis sa création en 2021. La Ville était également mobilisée le 17 juin pour la Marche des fiertés.

28 septembre : journée mondiale pour le droit à l'avortement

Depuis 2021, la Ville de Bourges organise des initiatives autour de la journée mondiale du droit à l'avortement. En 2023, en partenariat avec le Centre municipal de santé et le centre départemental de santé sexuelle, le CEGIDD, la Ville a organisé une initiative à destination des jeunes. Accueilli.es dans l'amphithéâtre du lycée Jacques Cœur, 180 lycéens et lycéennes, jeunes de la Mission locale et de l'EPIDE d'Osmoy ont participé à l'initiative visant à : informer sur le droit à l'avortement, sensibiliser à la fragilité de ce droit, informer sur les lieux ressources à Bourges pour un recours à l'IVG, et informer aux différents moyens de contraception y compris masculine.

25 novembre – Pour lutter contre les violences faites aux femmes

Une journée professionnelle d'échange autour du psychotraumatisme

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Ville de Bourges a co-organisé vendredi 24 novembre, une action commune avec le CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), l'Hôpital George Sand et le Centre de psychotraumatologie de Tours autour du psychotraumatisme chez les enfants, les adolescent.es et les jeunes adultes. Cette troisième journée professionnelle d'échanges a eu lieu dans l'amphithéâtre Papillon de l'INSA (Institut national des sciences

Obtenir l'égalité Réelle



Sur 193 pays dans le monde 23 sont gouvernés par des femmes

appliquées). Animé par le Docteur Aurélien Gateau, Praticien Hospitalier et l'équipe du Centre régional de psychotraumatologie (CRP), Héloïse Humeau, psychologue clinicienne, Margot Baillon, assistante sociale, et Claudie Chavigny, infirmière, a réuni 200 professionnel.les (médico-social, police, justice...).

Soirées ciné-débats tous publics au CGR

Le grand public a été sensibilisé via des soirées ciné-débats organisées conjointement par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), l'association « Nous Toutes 18 », le Relais Enfance et Familles et la Ville de Bourges autour des films « Le consentement » le mardi 14 novembre et « L'amour et les forêts » le jeudi 16 novembre à 20 heures au cinéma CGR. La Ville offrait les 50 premières places pour chaque film soit 100 places gratuites au total.

Conférences genre et psychiatrie

En décembre 2023, la sortie de l'homosexualité du DSM (répertoire des maladies mentales) a fêté ses 50 ans. A cette occasion, l'hôpital George Sand, le Centre LGBTQIA +, et la faculté de psychologie de Tours ont souhaité porter une réflexion sur cette thématique sous un spectre large : « Penser la diversité pour panser les individus – Enjeux du corps et du genre en psychiatrie ». La Ville de Bourges s'est associée à l'organisation d'une journée de conférence le vendredi 1^{er} décembre à l'amphithéâtre de l'INSA.

Avec Benoist Fauville - psychologue clinicien à l'hôpital George Sand, docteur en psychologie et chargé d'enseignement à l'université de Tours et Nadine Fresquet – maîtresse de conférences en neurosciences, directrice adjointe de la Maison pour la Science et chargée de mission « Sciences Avec et Pour la Société » (SAPS) à l'Université de Tours.

Le dispositif « Les bâtisseuses et bâtisseurs de l'égalité entre les filles et les garçons »

Puisqu'il est fondamental d'agir en direction des plus jeunes pour prévenir toutes les inégalités et lutter contre les discriminations. L'enjeu est de parvenir à transmettre une culture du respect et d'égalité à celles et ceux qui formeront la société de demain.

Aussi, la Ville de Bourges soutient et mène des actions de sensibilisation auprès des jeunes, visant à promouvoir l'égalité en luttant contre les stéréotypes sexistes. Amener dès le plus jeune âge les élèves à s'interroger sur leurs représentations du monde, les freins qu'ils s'imposent à eux-mêmes parce que filles, parce que garçons, le respect qu'ils se portent. Prévenir très tôt les phénomènes d'auto-

Améliorer la santé des femmes

Le cancer et les maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité chez les Berruyères



31,8 % de décès prématurés sont évitables par des mesures de prévention primaire

censure, les violences, donner confiance en eux, aux filles comme aux garçons, pour ne pas les laisser s'enfermer dans des rôles prédéterminés et inégalitaires, est l'ambition du projet « Les Bâtisseurs et bâtisseuses de l'égalité entre les filles et les garçons » co-construit par la Ville de Bourges (directions santé/prévention et éducation) et le Réseau Canopé, en partenariat avec la DSDEN. Financé par la Ville, ce nouveau dispositif s'adresse à des classes de CM1 et a démarré en 2023.

Depuis 2020 la Ville de Bourges développe une politique transversale de l'égalité à l'ensemble de l'action municipale, en partenariat avec les institutions et le secteur associatif qu'elle soutient par ailleurs.

En complément, la Ville de Bourges s'engage dans des dispositifs spécifiques pour prévenir les violences faites aux femmes, accompagner celles qui en sont victimes, permettre aux Berruyères de reconquérir l'espace public, favoriser la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques publiques, de manière intégrée et, in fine, interroger la dépense publique sous le prisme du genre.

Une politique Santé-Prévention pour les femmes

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le centre de soins infirmiers de la Ville a été transformé en Centre municipal polyvalent de santé (CMS). Il assure des activités de soins et participe à des actions de santé publique en conformément à son projet de santé validé par l'ARS en décembre 2022 et qui s'articule autour de deux axes : la santé des femmes et l'accompagnement du vieillissement de la population. Le contexte socio-économique influe sur l'accès aux soins, à la santé et au bien-être des femmes. De plus en plus nombreuse en situation de précarité ou de pauvreté, les femmes sont les premières à renoncer à se faire soigner. Dans ce contexte, la Ville de Bourges mène des actions en direction des Berruyères. A cet effet, une gynécologue et une pédiatre ont été recrutées pour les accompagner, de la puberté et bien après la ménopause. Une sage-femme intervient chaque mois pour des séances de dépistage du cancer du col de l'utérus, frottis...

En 2023, la direction Santé Prévention s'est appuyée sur le Contrat local de santé et le Centre municipal de santé pour mener différentes actions d'information sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes, la santé sexuelle et la prévention des violences. Avec l'intervention régulière de la sage-femme pour sensibiliser notamment les jeunes à la santé sexuelle et vie affective (Mission locale, lycées, AFPA, ...) et la co-organisation de journées de sensibilisation à destination des professionnel.les et du grand public, en partenariat avec les acteurs

associatifs et institutionnels de la Ville.

Obtenir l'égalité réelle



> EN 2024

Le futur bâtiment du centre municipal de santé (CMS) dont la construction va démarrer en 2024, pour être livré en 2025, a été pensé avec un espace dédié à la prévention et à la promotion de la santé, à disposition des acteurs experts de la Ville et pouvant fonctionner de manière autonome par rapport au CMS. Le renouvellement du Contrat local santé (2025-2028) sera réfléchi au cours du second semestre 2024 avec les acteurs et habitants et la volonté d'une cohérence avec le projet du Centre municipal de santé orienté sur la santé des femmes.

En 2024, il s'agira de mettre en œuvre l'installation de distributeurs de protections hygiéniques (bio) gratuites dans certains bâtiments de la Ville (Hôtel de Ville, Médiathèque, Gymnase, ...) à l'attention des agentes et usagères. Une réflexion pour accompagner le dépistage de l'endométriose sera conduite avec le Centre municipal, et destinée notamment aux agentes de la collectivité.

Il s'agira également de poursuivre et développer les actions de formation et de sensibilisation en interne, vers le grand public et les professionnel.les. Les formats (conférences, tables rondes, expositions...) et les thèmes (contraception, droit à l'avortement, prévention des violences, prostitution...) seront diversifiés au maximum pour toucher le plus grand nombre.

8 mars 2024

Une campagne d'affichage dans l'espace public pour mettre à l'honneur des sportives : Toutes championnes ! Alice Milliat, Sarah Abitbol, Suzanne Lenglen, Virginie Hériot, Betty Robinson et Lucienne Velu.

En partenariat avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles CIDFF du Cher et la délégation Egalité Femmes-Hommes de la Région Centre-Val de Loire, la Ville organise un ciné-débat autour du film « Les petits mâles » et offre les places au cinéma de la MCB. Débat en présence du réalisateur Laurent Metterie et, de Camille Froidevaux-Metterie, chercheuse et essayiste féministe.

Fil Rouge Harcèlement de rue

La Ville de Bourges poursuit sa coopération avec la licence LPGPS. En 2023-2024, lors d'ateliers de travail avec les étudiants et étudiantes. L'objectif est d'arriver à la production d'un livrable sur « Les filles dans la rue » qui reprenne l'essentiel de leurs travaux.



Lutter contre les
Violences

A Bourges :
60 partenaires
institutionnels et
associatifs

Développer les actions de sensibilisation, de formation à destination des personnels de la collectivité pour mieux les outiller à la prévention des comportements sexistes, au repérage des violences sexistes et sexuelles, à la compréhension des mécanismes d'emprise .

Il s'agira de reconduire le plan de formation interne initié en 2023 et de sensibiliser les animateurs du développement éducatif et culturel (170 agents) et de la communication.

Campagne de communication et d'affichage Violentomètre – numéro 3919 Violences Femmes

Dans le cadre d'un partenariat avec Agglobus, la Ville sera à l'initiative d'une vaste campagne d'affichage du Violentomètre sur les poteaux horaires, et sur les bus. Campagne prévue au premier trimestre 2024.



PARTENARIATS

avec les acteurs du territoire :

De nombreuses associations agissent au quotidien pour promouvoir les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, accompagner, prendre en charges les victimes de violences sexistes et sexuelles, et sensibiliser le plus grand nombre.

En 2024, la Ville de Bourges entend poursuivre son soutien au mouvement associatif expert qui intervient dans la lutte contre les stéréotypes de genre et les violences sexistes et sexuelles dont les principaux acteurs sont :

EN MATIERE DE DROITS

Ordre des Avocats

Permanence à l'Hôtel de Ville les lundis – tous les 15 jours.

CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)

Information juridique confidentielle, anonyme et gratuite en matière de droit de la famille et des violences intrafamiliales. Il apporte des conseils en matière d'insertion professionnelle pour les femmes de plus de 26 ans.

Améliorer la santé des femmes



Lutter contre les violences

CDAD (Conseil Départemental d'Accès aux Droits)

Lieu d'information et d'écoute pour connaître ses droits et obligations et sur les moyens de faire valoir ses droits. Le CDAD permet également aux personnes disposant des ressources modestes de bénéficier d'un bon de consultation gratuit auprès d'un professionnel du droit en son cabinet.

Permanence sur des jours fixes à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes.

Planning familial

Permanences et consultations, formations, animations extérieures... le Planning familial du Cher accueille sur rendez-vous et informe sur le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et combat toutes formes de violences et de discriminations.

ECOUTE ET ACCOMPAGNEMENT

Association Relais Enfance et Famille

Soutien psychologique aux personnes victimes de violences, aussi bien les adultes que les enfants.

SAVI 18 de l'association Le Relais

Service gratuit et confidentiel d'aide aux victimes pour soutenir ces personnes dans leurs démarches à travers un soutien juridique, un soutien social, un soutien psychologique et/ou un hébergement d'urgence.

116 006 : un numéro national d'aide aux victimes pour une écoute et un accès privilégié aux associations locales.

Correspondant social au sein du Commissariat à temps plein depuis 2020.

HEBERGEMENT D'URGENCE

SIAO 18 – Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

L'hébergement d'urgence est porté par l'association Le Relais en passant par le 115 SAMU Social.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES AVEC UN CONTEXTE D'ADDICTIONS

Addictions France (ANPAA 18)

Prévention pour les addictions en alcoologie et suivi des enfants témoins et de l'entourage.



DÉLÉGATION Finances, Administration Générale, Ressources Humaines

Pour une dépense
publique équitable

18 distributeurs de protections
hygiéniques gratuites seront
installés en 2024 dans des
équipements de la Collectivité,
dont l'Hôtel de Ville

> EN 2023

Au-delà de l'approche transversale des enjeux de l'égalité femmes-hommes, et du soutien aux associations et structures institutionnelles, la majorité municipale a souhaité aller plus loin, dans une approche intégrée de l'égalité. Garante d'une dépense publique égalitaire, la collectivité a engagé une réflexion visant à mettre en place une méthode d'évaluation des politiques et de la dépense publique sous le prisme de genre. Un groupe de travail a été mis en place pour formuler des propositions autour de directions pilotes : sport, culture, santé, éducation, espaces verts, travaux.

La direction des ressources humaines a poursuivi les efforts de prise en compte des enjeux de l'égalité professionnelle dont les éléments sont présentés en deuxième partie du présent rapport.

> EN 2024

Côté Administration Générale et finances, la réflexion autour de l'approche intégrée pourra s'accélérer avec la définition d'indicateurs d'évaluation dans les directions pilotes, permettant de mesurer l'impact attendu des politiques publiques sur les femmes comme sur les hommes, et de proposer si nécessaire des mesures alternatives ou correctives pour que les dispositifs agissent efficacement contre ces inégalités. Une démarche d'évaluation de la politique égalité femmes-hommes qui reste à construire en lien avec celle menée plus largement par la collectivité sur ses politiques publiques.

L'Administration pourra valoriser l'application de la loi du 4 août 2014 avec la mise en place d'une clause d'insertion liée à l'égalité femmes-hommes dans les marchés publics.

La précarité menstruelle constitue un enjeu de société et de santé publique. Elle concerne environ 2 millions de femmes en France. Il est proposé que la collectivité prenne en compte la précarité menstruelle de ses agentes et usagères d'équipements publics par l'achat et l'installation de distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans certains de ses sites (hôtels de Ville, gymnases, médiathèque...).



Transition Ecologique, Espaces Verts

Transition écologique et
égalité : des valeurs
communes

Egalité Femmes-Hommes :
5^{ème} des objectifs de
développement durable des
Nations Unies



Sur 1,3 milliard de personnes
vivant dans des conditions de
pauvreté dans le monde,
70% sont des femmes

> EN 2023

Les enjeux climatiques et de transition énergétique et écologique sont désormais au cœur des politiques publiques et les objectifs de développement durable adoptés par les Nations unies fixent des cibles et des indicateurs sur « l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». Les femmes sont les premières victimes du réchauffement climatique. La prise en compte des enjeux d'égalités femmes-hommes devient systématique dans la réflexion et les politiques menées par la Ville de Bourges autour de la transition écologique.

Les personnels des Espaces Verts ont été mobilisés et à pied d'œuvre dans le cadre de la concertation conduite avec les élèves et équipes pédagogiques des écoles Turly et Paul Arnault concernées par la renaturation de leurs cours de récréation. La réalisation de jeux et mobiliers extérieurs favorisant la mixité des usages contribue à dégenrer les cours, premier espace public pour les enfants.

> EN 2024

La fête de l'écologie 2024 pourra accueillir un stand dédié aux enjeux féministes et de santé des femmes. La question des effets des perturbateurs endocriniens sur la santé, et notamment, sur la santé des femmes pourrait y être traitée. Au-delà d'une sensibilisation grand public, et si la collectivité est déjà vigilante sur le sujet, une étude interne pourrait être conduite sur l'utilisation des produits d'entretien par les agent.es de la Ville (SNG), qui sont majoritairement des femmes, afin de prendre en compte la dimension du genre et les effets cumulatifs des expositions aux polluants du quotidien. Car au-delà du cadre professionnel, du fait de leurs conditions de vie, les femmes sont davantage exposées aux contaminants parce qu'une fois rentrées chez elles, elles consacrent en moyenne 3h26 par jour aux tâches domestiques, notamment aux ménages, et sont donc plus exposées aux substances nocives contenues dans les produits ménagers.

Enfin, 2024 verra la concrétisation de l'installation de vestiaires et douches pour les femmes dans les locaux de la Direction Espace Verts Propreté Urbaine. Une avancée qui pourra contribuer à faciliter l'intégration des femmes dans les équipes techniques.

Un travail autour de l'écoféminisme sera réalisé autour d'un projet théâtral.



DÉLÉGATION Culture

La culture :
un levier puissant
pour promouvoir
l'égalité



FEMME VIE LIBERTÉ
EN SOUTIEN AU PEUPLE IRANIEN

#WOMANLIFEFREEDOM #MAHSAAMINI #MAHSAJINAAMINI ARTWORK BY REZA.ZAVVARI

En 2023, 1850 Berruyers et Berruyères votants pour nommer la Médiathèque Leïla Slimani

> EN 2023

Dans le cadre de la programmation du Bel Eté à Bourges, une attention est portée à une représentation égale des femmes et des hommes.

Dans le cadre de « Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 », le livre projet a été co-écrit en lien étroit avec la politique égalité femmes-hommes portée par la Ville de Bourges et son attachement à lutter contre l'invisibilité des femmes, à valoriser la création artistique et les artistes féminines. Le soutien de la Ville au Paris Mozart Orchestra, installé en résidence à Bourges, et dirigée par la cheffe Claire Gibault, s'inscrit dans cet esprit.

A l'occasion des travaux de restructuration du rez-de-chaussée et de l'accueil de la Médiathèque, les usagers et usagères ont choisi de nommer l'équipement du nom de l'autrice Leïla Slimani. Cette initiative pilotée par l'équipe de la Médiathèque illustre son attention quotidienne à valoriser les autrices et les oeuvres féministes.

En juin la Médiathèque et le Conservatoire ont accueilli l'exposition « Femmes Vie Liberté » en soutien au peuple iranien et en particuliers aux femmes qui subissent depuis 1979, en encore plus récemment, l'oppression d'un régime politique et religieux patriarcal. L'inauguration de l'exposition a été l'occasion de lectures de textes par le théâtre Avaricum et d'un temps musical organisé par le Conservatoire. Sur le temps de l'exposition, la projection du film « Enfin l'Iran » de la réalisatrice Anaïs Enshaian a également été programmé, suivi d'un échange avec la réalisatrice.

> EN 2024

Le Conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Bourges devrait s'engager dans une démarche de consultation de ses usagers et usagères (élèves et enseignant.es) pour nommer d'un nom de femme l'équipement.

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, sera l'occasion d'affirmer les enjeux d'égalités femmes-hommes par le soutien apporté à la Compagnie Marteau de Velours pour l'organisation de son premier festival d'effeuillage burlesque au Théâtre Jacques Cœur. De même, par la programmation, le 14 mars au Conservatoire, du spectacle concert « Ras la Trompe » de Colette Magny.



DÉLÉGATION Education

Eduquer pour
promouvoir le
respect tout au long
de la vie

2023-2024 : près de 150
élèves de CM1 sensibilisés
aux stéréotypes de genre
avec « Les bâtisseurs et
bâtisseuses de l'égalité
filles-garçons »



> EN 2023

Dans le cadre du Plan Ecole visant la rénovation des bâtiments, la renaturation des cours d'école constitue un enjeu fort de développement durable et de remise en question des usages pour un juste partage des espaces, pour une appropriation de la cour inclusive, égalitaire et non genrée. La cour de récréation représente le premier espace public fréquenté par les enfants. Or les études montrent que 80% de l'espace central reste encore aujourd'hui occupé par des jeux de ballons pratiqués par les garçons, espace infranchissable par les filles, elles-mêmes reléguées en périphérie, dans des jeux calmes.

Repenser les pratiques dans une démarche de concertation avec les enfants usagers et les équipes éducatives est la méthode choisie par la Ville de Bourges pour aider à déconstruire ces rôles prédéfinis qui conditionnent, dès le plus jeune âge, la place des hommes et des femmes dans l'espace public. L'expérimentation à l'école primaire Turly produit des résultats encourageants et participe à la sensibilisation aux enjeux de l'égalité.

Première année de mise en œuvre du dispositif municipal « Bâtisseurs et bâtisseuses de l'égalité entre les filles et les garçons » dans les classes de CM1 des écoles Pijolins, Marcel Sembat, Barbès et Marcel Plaisant, avec le réseau Canopé et en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Un dispositif initié et financé à 90% par la Ville de Bourges.

> EN 2024

Le travail autour des cours d'écoles va se poursuivre avec les écoles concernées par le Plan de rénovation et de renaturation des cours. A cette occasion, la réfection des toilettes non genrées, neutres et mixtes, de l'école primaire Maryse Bastié s'appuiera sur la réflexion menée en 2023 avec l'équipe pédagogique et les parents d'élèves, sur le respect de l'intimité des filles comme des garçons.

La première année de mise en œuvre du dispositif « Bâtisseurs et bâtisseuses de l'égalité filles-garçons » fera l'objet d'un retour d'expérience à la rentrée 2024 pour être reconduit en 2024-2025 avec

Eduquer pour promouvoir le respect tout au long de la vie

80% de l'espace central des cours de récréation est occupé par les garçons



d'autres classes de CM1 volontaires.

La Ville encourage les écoles qui n'ont pas de nom de personnes (noms de quartier) à travailler avec les élèves pour choisir un nom de femme inspirante. Femmes de pouvoir, de sciences, figures militantes ou littéraires, doctresses, artistes, sportives ou aventurières. Des femmes célèbres, oubliées, ou méconnues et qui ont, chacune à leur façon, marqué leur époque. Cette démarche s'inscrit dans la volonté municipale de compenser l'invisibilité des femmes dans l'espace public. A cet effet, la Commission toponymie poursuivra ses travaux et la mise à jour de la liste de noms à proposer aux écoles. En 2024, les écoles Turly et Pijolins renommeront ainsi leur école.



DÉLÉGATION Urbanisme, Travaux

Pour un urbanisme inclusif

95% des usagers des skate-parcs sont des jeunes hommes valides



> EN 2023

Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et les amènent à avoir un usage différent de la Ville, de ses espaces et lieux publics. Ces enjeux sont de plus en plus pris en compte dans les projets. C'est le cas dans le cadre du plan de rénovation des écoles et des cours de récréation.

L'enjeu est de faire une ville respectueuse de ses habitant.es, femmes et hommes, une ville qui, dans ses choix urbains, favorise davantage la mixité dans l'espace public, tienne mieux compte des attentes des femmes, pour devenir plus égalitaire, plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous.

En France, en moyenne 6% des rues portent des noms de femmes. Bourges ne fait pas exception à cette réalité. C'est pourquoi la Ville de Bourges a pour objectif de rendre visible les femmes dans l'espace public, et a mis en place en 2023 une Commission toponymie chargée d'établir une liste de noms de femmes, et lieux et d'espaces publics pouvant être nommés, ou renommés. La direction participe aux travaux de la commission. Cette délégation s'est attachée à travailler sur l'inclusion en générale et celle des femmes en particulier. Ainsi accessibilité, mobilier urbain, ou encore implantation de toilettes publics sont-ils désormais pensés avec ces critères.

> EN 2024

Des actions de sensibilisation auprès des agents et agentes pourront être mises en œuvre pour une meilleure prise en compte des enjeux liés au genre dans l'aménagement des espaces et équipements publics. Des sanisettes seront installées à proximité du Skate-Park Arthur Noyer, équipement sportif en accès libre et principalement utilisé par des garçons. L'absence de toilettes pouvant être un frein pour les filles, notamment pendant la période des règles, il a été décidé de répondre à ce manque.

Dans ce même espace, un équipement complémentaire au skate-Park sera installé et réservé à la pratique des plus jeunes, facilitant ainsi l'accès aux filles.



DÉLÉGATIONS **Action Sociale, Handicap, Intergénérationnel**

L'égalité pour toutes et tous à tous les âges de la vie

85% des chef.fes de familles monoparentales sont des femmes



> EN 2023

L'organisation du forum « Dépassons nos clichés » à l'occasion de la semaine de lutte contre les discriminations en partenariat avec le collectif de partenaires du quartier du val d'Auron, la Ville de Bourges et le CCAS a constitué un temps fort de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes sexistes. Stands, débats, ateliers, effeuillage burlesque, exposition et fresque du Violentomètre, ont ponctué la semaine du 30 mai au 2 juin 2023.

Le CCAS participe à la démarche engagée par la Ville de Bourges à renommer ses équipements publics par des noms de femmes inspirantes. Deux résidences d'hébergement seniors ont été renommées en 2023. L'une du nom de la philosophe féministe et essayiste, Simone de Beauvoir, et l'autre de l'aviatrice, Jacqueline Auriol.

Parce que la monoparentalité rime souvent avec précarité et que les femmes représentent 85% des cheffes de familles, 70% des travailleurs pauvres en France, le CCAS a choisi de développer ses actions de soutien à la parentalité et, pour cela, de renforcer ses équipes. L'enveloppe dédiée au fonds social de la Commission sociale a par ailleurs été réévaluée à la hausse en cours d'année.

Côté intergénérationnel, l'année 2023 a été marquée par la coordination du projet d'exposition « Migrer au féminin » visant à valoriser la migration féminine à Bourges, à l'initiative de l'association Mémoires Plurielles et l'Université de Tours. Onze portraits de femmes Berruyères, de différentes générations, migrantes, ou descendantes de migrantes, ont témoigné lors d'ateliers d'écriture.

> EN 2024

La réussite de la première édition du forum de lutte contre les discriminations encourage le Centre social du Val d'Auron à reconduire l'initiative en 2024. Ce sera l'occasion pour la Ville de valoriser le guide pratique contre le harcèlement de rue. En 2024, le CCAS poursuit sa démarche de valorisation des femmes dans l'espace public. En janvier, le centre social de la Chancellerie a choisi, après une consultation menée en 2023 auprès de ses usagers et usagères, de donner le nom de la gynécologue et militante féministe Ghata Hatem, présente lors

L'égalité pour toutes et tous à tous les âges de la vie



Dans le monde 70% des personnes sous le seuil de pauvreté sont des femmes

de l'inauguration.

Les données de l'Analyse des besoins sociaux publiée en fin d'année 2023 permettront de mieux cibler les besoins d'accompagnement social, par quartier, catégorie d'âge, et situation socio-professionnelle. Selon l'enquête réalisée par COMPASS, dans 39% des familles monoparentales le parent est sans emploi. 24% des enfants de moins de 3 ans vivent en famille monoparentale, et pour 74% d'entre eux, le parent n'est pas en emploi. Sachant que 85% des cheffes de familles monoparentales sont des femmes, l'enjeu du mode de garde est essentiel pour le maintien ou l'accès à l'emploi et à la formation.

Concernant le Handicap, depuis 2013 le nombre d'allocataires de l'allocation adulte handicapé AAH a augmenté de 33% et représente 6% des ménages en 2021 en France. Plus exposées aux discriminations, notamment au travail, et aux risques de violences sexistes et sexuelles, les femmes en situation de handicap restent souvent en marge des dispositifs d'accompagnement et de prévention des violences sexistes et sexuelles, les acteurs du handicap étant eux-mêmes pas, ou peu, formés. Encourager les associations soutenues par la Ville, et le CCAS, à mieux sensibiliser aux risques de discriminations et de violences sexistes et sexuelles auxquelles sont plus exposées les femmes en situation de handicap constitue l'un des axes de travail en 2024.

DÉLÉGATION Sports

Le Sport un univers qui reste à conquérir par et pour les femmes

A Bourges, 285 personnes ont participé aux Etats-Généraux du Sport & Femmes en 2023

Dans le monde du football, à Bourges, 10% des licenciés sont des femmes

> EN 2023

L'année 2023 a commencé par l'inauguration de la patinoire Sarah Abitbol. Une initiative qui s'est inscrite dans la volonté de la Ville de lutter contre l'invisibilité des femmes dans l'espace public, et dans l'objectif qu'elle s'est fixée de renommer ses équipements publics qui ne portent pas de noms de personnes par, dans la quasi majorité des cas, des noms de femmes inspirantes.

Les Etats-Généraux du Sport et des Femmes du 18 au 20 janvier ont compté une programmation exceptionnelle avec des intervenantes et intervenants venu.es partager leurs savoirs et leurs expériences. Réuni.es pour questionner le poids du sexisme dans le sport et faire émerger des propositions rassemblées dans le Manifeste de Bourges et un Livre-blanc pour plus d'égalité dans le sport.

Côté soutien aux associations, les nouveaux critères « égalité femmes-hommes » ont été intégrés dans le règlement d'attributions des subventions aux associations sportives. Premier pas vers l'éga-conditionnalité des aides, ce système de bonification vise à encourager les clubs à former davantage les salarié.es et bénévoles à la prévention des violences sexistes et sexuelles, à favoriser la pratique féminine, la mixité, et la parité dans les instances dirigeantes.

> EN 2024

La Ville de Bourges va poursuivre sa campagne de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles à destination des agents et agentes des services Sport et animation. Ces actions resteront ouvertes aux bénévoles et salarié.es des clubs sportifs de la Ville.

Le partenariat avec Sarah Abitbol et son association « La voix de Sarah » sera renforcée pour mieux sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles commises sur les mineur.es au sein du mouvement sportif. Elle sera mise à l'honneur également dans le cadre de la campagne d'affichage du 8 mars consacrée cette année aux sportives.

L'exposition « Sport au Féminin » réalisée par des étudiantes en Licence Professionnelle de Gestion Protection Sociale de l'IUT sera inaugurée et relayée lors de diverses manifestations sportives.



DÉLÉGATIONS Communication

> EN 2023

La Direction Communication a été attentive à respecter l'écriture inclusive dans ses publications et a veillé à une représentation égale des femmes et des hommes dans les visuels. Ainsi, l'équilibre paritaire des portraits en dernière de couverture des Nouvelles de Bourges a-t-il été respecté. Cette attention s'est également portée sur les doubles témoignages où la parité a été recherchée et priorisée.

Depuis 2021, la Ville de Bourges a choisi, à l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, de mener une campagne d'affichage « 8 mars - Les femmes s'affichent dans l'espace public ». La réalisation graphique et colorée des portraits est assurée en interne par les deux femmes graphistes de la direction de la Communication.

> EN 2024

La communication non genrée sera l'axe phare en terme d'action pour l'année 2024 dans la réalisation des visuels afin d'éviter la reproduction des stéréotypes sexistes. Le travail pour une communication institutionnelle plus égalitaire et inclusive sera renforcé.

A cet effet une action de sensibilisation aux enjeux de l'égalité à destination de l'ensemble de la direction communication sera mise en place.

En 2024, la campagne d'affichage réalisée pour le 8 mars, mettra en valeur des femmes sportives, et sera, cette année encore, réalisée par le binôme féminin de graphistes.



Communiquer un enjeu
au cœur de l'égalité



13% de filles dans les filières
d'enseignement des sciences de
l'ingénieur et du numérique



DÉLÉGATION, Commerce, Artisanat

> EN 2023



Commerces, des espaces
sécures favorables à la
fréquentation



Dans le Cher dans les 7500
entreprises artisanales, 27%
des dirigeants sont des
femmes

Les femmes et les hommes ne pratiquent pas de la même manière les rues, les cafés, les espaces culturels et sportifs, dont l'usage répond à des « codes sexués ». Le poids des stéréotypes de genre intégrés dès le plus jeune âge, l'ampleur du sexisme, peuvent influencer les comportements. Le travail conduit autour du harcèlement de rue, et l'élaboration du Guide pratique, a conduit la Ville à s'interroger sur les moyens d'agir en prévention dans les lieux festifs, lieux de rassemblement (établissements, Foires Jacques Cœur, Printemps de Bourges, Animations Good Berry, Faut que ça Bourges, fans zone pour les retransmissions d'événements sportifs, ...), à l'instar de ce qui est fait par Le Printemps de Bourges. L'idée est d'encourager les initiatives visant à travailler en amont comme durant les festivités sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Créer une culture de l'entraide et de la coveillance contre toute forme d'agression sexiste et sexuelle, contre les situations irrespectueuses envers les femmes et les personnes LBTQIA+. Comme c'est le cas avec l'initiative « Demandez un cocktail Angela ». Ce simple mot « code » permet aux femmes qui se sentent en insécurité parce qu'elles se sentent harcelées d'obtenir de l'aide dans les bars qui ont adhéré à cette opération. Il s'agit surtout d'affirmer que dans les lieux festifs comme ailleurs, tout n'est pas permis. L'alcool et la drogue n'atténuent pas la gravité des agressions sexistes et sexuelles et ne les justifient pas davantage.

> EN 2024

Aussi, une vigilance toute particulière sera inscrite dans le cahier des charges des prestataires responsables de l'organisation d'événements afin qu'ils soient attentifs à tout comportement à dénoncer. Élément qui sera désormais indiqué dans le courrier d'accompagnement des arrêtés municipaux lors de l'attribution des licences de débits de boissons, des licences de taxis, droit des terrasses, de buvettes et demande d'autorisation ponctuelle. Le guide pratique contre le harcèlement de rue sera décliné en flyers et affiches et diffusé aux professionnel.les (bons réflexes, numéros utiles, rappel de la loi, ...). A l'occasion de cette diffusion, une action de présentation du guide pratique et de sensibilisation sera proposée professionnel.les.



DÉLÉGATIONS Patrimoine /Mémoire

Le patrimoine, la mémoire des biens communs où les femmes sont particulièrement ignorées.



En France, comme à Bourges la part des noms de rues au féminin ne dépasse jamais 6%

> EN 2023

Les femmes ont été présentes autour du thème musical dans les musées. Un travail a été amorcé avec le village de potiers de La Borne pour une mise en valeur des femmes dans une exposition et dans un projet de publication, bien que le manque de données ne facilite pas les recherches, ce qui conduit à privilégier la mise en lumière de contemporaines.

La délégation Mémoire est pleinement investie et partie prenante de la création de la Commission toponymie. A ce titre, l' élu en charge de la Mémoire, participe à la mise à jour, alimente la liste de noms de femmes à proposer pour nommer des rues, espaces et équipements publics. Il veille à valoriser des femmes originaires de Bourges, ou qui au cours de leur vie, ont eu un lien avec la ville.

> EN 2024

Le Service Patrimoine va maintenir sa vigilance à la parité dans le panel de choix des œuvres et sera attentif à mettre davantage en avant le féminin dans la communication des expositions et des œuvres. En 2024 un travail sur le regard porté par des hommes artistes sur les femmes sera mené, et le roman sur Marie Talbot, grande céramiste, figure inspirante de La Borne devrait être édité.

A l'occasion des quatre-vingts ans de la Libération de Bourges, la semaine du 6 septembre 2024 accueillera un certain nombre d'événements. La promotion et la diffusion du livret réalisé en partenariat avec le Musée de la Résistance du Cher sur la Résistance à Bourges constituera un temps fort. La rédaction du livret a permis de sortir de l'oubli des femmes ayant participé activement à la Résistance à Bourges. La Ville a été attentive à une juste valorisation de ces femmes, souvent invisibilisées par leurs époux, eux-mêmes engagés dans la Résistance.

De manière générale, la Ville veille à porter une attention particulière aux épouses et veuves des anciens combattants auxquels elle rend hommage (colis douceurs).



DÉLÉGATION **Sécurité**

Combattre les violences au quotidien



En 2023, en France, 102 femmes tuées par leur compagnon ou ex-compagnon

> EN 2023

Dans le cadre du CLSPD Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance la Police municipale participe à la cellule opérationnelle créée par la Ville de Bourges pour traiter des situations les plus complexes de violences conjugales et intrafamiliales VIF. Cette cellule rassemble chaque mois, l'ensemble des partenaires de police, de la justice et acteurs institutionnels et associatifs du réseau VIF dont la Police municipale constitue un maillon essentiel.

Le harcèlement des femmes dans la rue, les lieux et espaces publics, et son acceptation tacite réduisent le sentiment de sécurité des femmes dans l'espace public et les transports en commun. En 2023, afin de prévenir et de sensibiliser sur le harcèlement de rue, la Ville de Bourges a élaboré un Guide pratique contre le harcèlement de rue à destination des victimes et témoins. La Police Municipale a été associée et contribué à son élaboration.

La Police Municipale s'est attachée à poursuivre la féminisation de ses équipes, pour une plus grande mixité.

> EN 2024

Face à l'augmentation des interventions de la Police Municipale pour des situations de violences conjugales et intrafamiliales, il est prévu d'organiser de manière systématique, dans le cadre de la formation initiale des agents et agentes, un stage avec le SAVI Service d'aides aux victimes-agréé France Victimes, et à cet effet, de conventionner avec le Relais 18 qui dispose de l'agrément France Victimes et du numéro d'appel Violences Femmes 3919 (anonyme et gratuit). La formation des agents et agentes sur les mécanismes de l'emprise, la prévention des violences sexistes et sexuelles, les différentes formes de harcèlement de rue, ce que prévoit la loi, et quels sont les acteurs associatifs et institutionnels de la Ville qui accompagnent les victimes, reste un enjeu pour 2024.

La poursuite des tendances d'évolution importante des violences conjugales, intrafamiliales et agressions sexuelles, selon l'activité policière du commissariat de Bourges, la charge de travail croissante pour l'accompagnement des victimes majeures et mineures, le manque de moyens humains dans les structures expertes, associatives

Combattre les violences au quotidien

160 000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année en France.



1 enfant victime de violences sexuelles toutes les 3 minutes en France

et institutionnelles, a conduit les partenaires, membres du Comité Technique du réseau Violences du Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (PLSPD) réuni fin 2023 a proposé, pour 2024 : la poursuite des actions pour une meilleure information, communication et sensibilisation du réseau Violences à destination du grand public, le développement des modules de formation « Enfance en danger » à destination des agents et agentes municipaux et du CCAS accueillant un très jeune public, l'organisation d'initiative de sensibilisation auprès des professionnel.les de la santé, et la mise en place d'une coordination partenariale pour mieux prévenir et lutter contre la prostitution et notamment à destination des mineur.es.

La Ville de Bourges en coordination du réseau Violences Intrafamiliales, avec l'Etat, poursuit l'organisation et le suivi mensuel de la Cellule de suivi opérationnelle spécifique aux violences intrafamiliales qui se réunit chaque mois à l'Hôtel de Ville. Cette cellule rassemble l'ensemble des structures pour échanger sur des situations complexes bloquées, des signalements, suspicion de prostitution, de violences conjugales et intrafamiliales.

En 2024, la Ville poursuivra l'initiative, la coordination et le soutien aux actions menées par et/ou avec les partenaires membres du réseau VIF.



DÉLÉGATIONS Coéducation/Citoyenneté

Citoyennes et
citoyens en devenir
tous responsables
tous respectueux



A Bourges depuis 2022
parité dans les instances
citoyennes

> EN 2023

Le pôle citoyenneté s'est emparé des enjeux liés à l'égalité femmes-hommes dès sa création. Cela s'est notamment traduit par l'obligation de parité inscrite dans la constitution de l'Assemblée citoyenne comme dans les conseils de quartiers. Dans les groupes de travail, où la parité est systématique, une attention particulière est donnée pour des temps de parole égaux.

Le concours « Une Marianne pour Bourges » a été l'occasion, au-delà des enjeux liés aux valeurs de la République et à la citoyenneté, de donner la parole à des femmes qui n'ont pas l'habitude d'être mises en avant.

D'autre part, la Ville s'est associée, dans le cadre du dispositif « Educap City », à l'édition 2023 des CAP rallyes co-organisée le 11 mai avec le Rotary-Club et qui a rassemblé 300 collégiens et collégiennes sur un parcours dans toute la ville, permettant la rencontre auprès d'une vingtaine d'associations et de partenaires institutionnels. Ainsi différents services, dont la Direction Santé Prévention, mission Egalité Femmes-Hommes ont été mis à contribution pour accueillir et renseigner les jeunes.

La délégation co-éducation porte depuis 2022 le dispositif « citée éducative » sur le quartier prioritaire du nord de la ville. Dans ce cadre une action de réalisation d'une fresque du violentomètre a été financée. Elle sera réalisée en 2024.

> EN 2024

Le Pôle Citoyenneté va continuer de travailler à la valorisation de la parité dans les instances participatives. L'année 2024 permettra d'intégrer de manière plus systématique les enjeux liés au genre, l'impact égalité femmes-hommes dans les sujets traités dans les instances et groupes de travail comme, par exemple la piétonisation. Il est prévu la reconduction du Rallye Educap city.



DÉLÉGATIONS **Vie Associative,** **Jeunesse, Politique de la Ville**

Vie associative,
une
participation
accrue des
femmes à la vie
de la cité

Jeunesse porter
les valeurs
d'égalité pour
les générations
futures



34% de femmes dans les
instances dirigeantes des
associations sportives à
Bourges en 2023

> EN 2023

Porter une politique publique volontariste en faveur de l'égalité femmes-hommes implique de s'assurer que les actions soutenues par la Ville de Bourges sont bénéfiques aux hommes comme aux femmes de la manière la plus égalitaire possible. Cela suppose de questionner les aides financières versées aux partenaires associatifs, acteurs de la Ville, de les encourager à s'engager davantage sur le sujet. Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes préconise depuis 2016 la mise en place de l'éga-conditionnalité. Cette démarche consiste à intégrer les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'attribution des fonds publics ou les autorisations administratives. L'éga-conditionnalité peut prendre différentes formes et être mise en œuvre de manière progressive. C'est le choix fait par la Ville de Bourges depuis 2022 dans le cadre de sa politique sportive avec la mise en place d'un système de bonification des aides versées aux clubs et associations sportives. Un système qui s'appuie sur des critères tels que, la formation des bénévoles et encadrants à la prévention des violences sexistes et sexuelles, ou la représentation paritaire dans les instances encadrantes et dirigeantes. C'est aussi ce qui a guidé le choix assumé de ne pas soutenir l'organisation de concours de beauté qui véhiculent une image stéréotypée, et parfois dégradante, des femmes.

> EN 2024

Suite à l'audit mené en 2023, la politique Jeunesse devrait engager de nouvelles trajectoires pour mieux répondre aux besoins des jeunes et aux enjeux de transformation de la société, dont l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce sujet fait partie des questions que se posent les jeunes aujourd'hui. C'est pourquoi, la sensibilisation et la formation proposée aux animateurs et animatrices Jeunesse de la Ville sera renforcée. L'enjeu prioritaire est de participer à la diffusion d'une culture commune de l'égalité, du respect de l'autre, et à favoriser la mixité, notamment des actions proposées aux jeunes utilisateurs et utilisatrices des services et structures de la Ville.

Grands et grandes utilisateurs et utilisatrices des réseaux sociaux, les

Une participation accrue des femmes à la vie de la cité

Porter les valeurs d'égalité pour les générations futures

En France, en 2023, seul 1/3 des filles âgées de 6 à 17 ans atteignent les recommandations d'activité physique par jour, contre 50% pour les garçons

jeunes sont les plus confronté.es aux violences en ligne. Selon une étude réalisée en 2021 par E.France, 20% des 6/18 ans ont déjà été confrontés à une situation de cyberharcèlement. L'année 2024 permettra de poursuivre les actions visant à mieux les informer, à mieux agir en prévention, notamment en s'appuyant sur la diffusion de l'outil Cyber-Repère qui invite les jeunes à identifier ce qui est sain ou intolérable dans les cybercomportements auxquels ils et elles sont exposé.es. A cet effet, le partenariat avec le réseau des Promeneurs du Net, l'Apleat Acep et la Caf pourrait être renforcé.

A partir du modèle d'éga-conditionnalité pratiqué dans la politique sportive, des indicateurs « égalité », notamment des indicateurs sexués, pourront compléter les demandes de subvention. Cette démarche pourrait s'inscrire dans le cadre du travail en cours visant à harmoniser les pratiques dans la gestion des subventions aux associations, et permettra de poser un diagnostic pour mieux mesurer les évolutions possibles (parité dans les instances encadrantes et dirigeantes, sensibilisation des bénévoles et salarié.es à la prévention des violences sexistes et sexuelles, mixité des pratiques...).



DÉLÉGATION Education à l'Environnement

Education à l'environnement : impliquer les hommes

A table les hommes
émettent 41% de plus de
gaz à effet de serre que les
femmes



70% des végétariens sont
des végétariennes

> EN 2023

A partir du constat d'un public adulte principalement féminin (mère, grand-mère, assistantes maternelles, ...), le Muséum d'Histoire naturelle a réfléchi à mener des actions qui encouragent les hommes, et notamment, les pères à fréquenter l'équipement. Pari réussi avec les ateliers jeunes enfants « *Si le Muséum m'était conté* ».

Dans l'ensemble de sa programmation d'expositions et de conférences, le Muséum veille à une représentation égalitaire femmes-hommes. L'exposition Sols Majeurs proposée par un homme et une femme illustre cette vigilance. Dans le même esprit, la valorisation de femmes chercheuses, scientifiques est une priorité. Les projets avec la directrice de recherche au CNRS Claude Grison, l'artiste Sandrine Salzard, la biologiste Christine Rollard, la conférencière Perrine Gruyer, ont permis de valoriser des femmes dans des secteurs où elles demeurent minoritaires. De même, avec Lydie Lescarmentier, glaciologue, guide polaire, conférencière, et marraine de la candidature BCEC 2028. Démarche qui permet également la mise en avant des nouvelles générations inspirantes pour les filles, qui restent trop peu nombreuses à s'orienter vers les filières scientifiques.

> EN 2024

L'année 2024 permettra d'augmenter la visibilité de femmes scientifiques dont les parcours et les activités peuvent être inspirantes pour les filles. Certaines pourraient participer au dispositif « Les Bâtisseurs et bâtisseuses de l'égalité entre les filles et les garçons » qui prévoit l'organisation de rencontres entre les élèves et des femmes « expertes » dans des domaines majoritairement masculins.

Les enjeux liés à l'écoféminisme seront davantage intégrés aux projets du Muséum.



DÉLÉGATION Transports et Mobilités

La mobilité un enjeu d'indépendance pour les femmes



En France dans les quartiers prioritaires, le taux d'immobilité des femmes est supérieur de 7 points à celui des hommes, et de 4 points à celui des femmes résidants hors QPV

> EN 2023

La mise en œuvre de la gratuité des transports est une mesure écologique et sociale qui bénéficie à tous les Berruyers mais en particuliers aux femmes, mères et souvent cheffes de famille monoparentales, sans solution de transport.

Dans le cadre de l'élaboration du Guide pratique contre le harcèlement de rue, un travail partenarial a été engagé entre la Ville et AggloBus pour prévenir les violences sexistes et sexuelles dans les transports urbains.

> EN 2024

Dans le cadre du partenariat engagé en 2023, la Ville de Bourges a sollicité AggloBus pour mener différentes actions communes en 2024. D'abord, par la diffusion du Guide contre le harcèlement de rue auprès des conducteurs et conductrices, conjointement à un affichage à l'intérieur des bus. Ce guide a pour objectif de rappeler la définition du harcèlement de rue et son caractère passible de sanction. Il indique la conduite à tenir en tant que témoin ou victime et les coordonnées utiles.

Ensuite par une vaste campagne de communication « Ensemble, luttons contre les violences faites aux femmes » qui se déroulera en deux phases successives :

Visuel sur les bus pour une campagne sur le numéro « Violences Femmes 3919 » ; Affichage du violentomètre dans les cadres horaires libres des poteaux d'arrêt : Le violentomètre est un outil de prévention contre les violences conjugales et permet de mesurer la toxicité d'un couple.

Il s'agit d'encourager toute personne témoin ou victime à appeler le numéro d'aide 3919, anonyme et gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7, et les numéros d'urgence 17 et par sms 114.

Enfin une campagne de communication dans les bus rappellera la présence de vidéo dans les bus. En complément, les formations des nouveaux chauffeurs pourraient prochainement inclure un module sur l'identification du harcèlement de rue.



DÉLÉGATION Numérique

L'univers du numérique : si peu féminin

1 collégien sur 5 concerné par la cyber-violence



21% des filles déclarent avoir connu au moins une cyber-violence, contre 15% pour les garçons

> EN 2023

S'agissant du Numérique. La haine misogyne en ligne, le cybersexisme, sont au cœur des violences sexistes et sexuelles, et visent en premier lieu les femmes, majoritairement les filles et les personnes LGBTQIA+. Le rapport annuel 2023 du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes sur l'état des lieux du sexisme en France pointe le numérique comme outil de diffusion de masse de la culture du sexisme et cause majeure de sa progression. Des informations de prévention des comportements ou actes problématiques pourront régulièrement être diffusées via la Newsletter interne. Les femmes ne représentent que 29% des employés dans les filières du numérique. Cette faible représentation des femmes influence la création des contenus, participe à leur invisibilité et à la diffusion de contenus sexistes, et misogynes. Dans le cadre du dispositif « Les bâtisseurs et bâtisseuses de l'égalité entre les filles et les garçons », des agentes de la direction des usages numériques et systèmes d'information pourraient intervenir dans les classes de CM1 lors de l'atelier « Femmes expertes » pour témoigner de leur parcours scolaire et professionnel, et raconter leurs métiers.

> EN 2024

La Ville pourra mener des actions visant à valoriser les conseillers numériques du CCAS et de la Ville qui reçoivent 80% de femmes dans leurs ateliers en prévoyant des temps de sensibilisations aux enjeux de l'égalité à ces agents.

A l'image des actions contre le harcèlement de rue menées en 2023, prévoir des actions de sensibilisation au cyber-harcèlement et cybersexisme.

Lors des achats, intégrer des critères en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les cahiers des charges.

Veiller à la féminisation des fonctions sur les fiches de paie des agents et agentes de la collectivité

Relayer le Cyber Repère, outil de sensibilisation au cyberharcèlement.

II – RAPPORT DE SITUATION DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES DANS LA COLLECTIVITE 2022-2023

Plan d'actions égalité professionnelle femmes/hommes 2021-2023 Ville de Bourges

BILAN

Préambule

L'égal accès de tous à l'emploi public est un principe républicain rappelé dans la loi de 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et dans celle de 1984 relative aux droits et obligations des fonctionnaires. Pourtant, trente ans plus tard, les disparités persistent notamment entre les femmes et les hommes. Certains comportements et stéréotypes, fruits d'un héritage culturel encore bien présent, continuent d'influer les choix personnels et professionnels de chacune et de chacun et creusent les écarts notamment en matière de recrutement, d'équité salariale et de déroulement de carrière. Or au-delà d'une obligation légale, l'égalité entre les femmes et les hommes participe à l'équilibre et à la vitalité de la démocratie.

C'est pour cette raison que le législateur a renforcé les obligations réglementaires des collectivités et de leurs groupements en leur imposant la mise place en de différents outils :

- Le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes instauré par la loi du 12 mars 2012 qui concerne la collectivité en tant qu'employeur¹. Depuis la loi du 6 août 2019, ce rapport est désormais intégré dans le rapport social unique.
- Le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes instauré par la loi du 4 août 2014² et qui présente les politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire et les actions et les orientations qu'elle engage au profit de l'égalité hommes/femmes
- Le plan d'action triennal relatif à l'égalité professionnelle imposé par la loi du 6 août 2029³ qui décrit les mesures que la collectivité-employeur met en place pour améliorer l'égalité professionnelle et les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des actions conduites.

Pour répondre à ces obligations légales et parce que l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur de sa politique publique, la Ville de Bourges a engagé son premier plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle autour de quatre objectifs :

1. Evaluer, prévenir et le cas échéant lisser les écarts de rémunération et supprimer les discriminations lors des recrutements,
2. Garantir un déroulement de carrière équitable entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'accès aux corps, cadres et grades d'emploi de la fonction publique,
3. Faciliter la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle,
4. Prévenir et traiter les situations de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes, et d'actes de violence.

Initié en 2021, ce plan arrive donc à son terme en 2023, donnant ainsi l'occasion de dresser un bilan global évaluant l'ensemble des actions conduites.

¹ Article 51 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (abrogé) : cette obligation concernait les collectivités disposant de leur propre comité technique.

² Article 61 de la loi n°2014-872 du 4 août 2014 : cette obligation concerne les collectivités de plus de 20 000 habitants.

³ Article 60 de la loi n°2019-828 : cette obligation s'impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants.

Bilan des actions menées entre 2021 et 2023

1. Evaluer, prévenir et le cas échéant lisser les écarts de rémunération et supprimer les discriminations lors des recrutements

Quatre actions ont été identifiées pour atteindre cet objectif :

- L'harmonisation des régimes indemnitaires,
- L'utilisation d'une terminologie non genrée dans les offres d'emplois et intitulés de poste,
- L'accès des femmes aux postes d'encadrement,
- La diffusion d'un guide sur la non-discrimination à l'intention des managers-recruteurs.

Parmi ces quatre actions, seul le guide sur la non-discrimination du recrutement n'est pas encore opérationnel, car en cours d'élaboration.

Principal levier de la collectivité pour agir sur le montant des rémunérations et donc pour réduire les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, le régime indemnitaire a fait l'objet d'une refonte en 2022 et une mise en place en 2023 basée sur la généralisation du RIFSEEP et sur une cotation des postes.

L'évaluation du pourcentage de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'une augmentation du régime indemnitaire permet de mesurer l'impact de cette réforme sur le lissage des écarts de rémunération. A la Ville de Bourges, cette mesure s'est avérée efficace puisque cette augmentation a davantage profité aux femmes qu'aux hommes.

Statut	Femmes	Hommes
AGENTS NON PERMANENTS	3.97%	1.42%
AGENTS PERMANENTS	64.66%	41.24%
Total	52.46%	36.6%

Remarque sur le calcul :

Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre d'agentes et d'agents rémunérés au mois de mars 2023 et dont le poste ouvre droit au versement de l'IFSE.

Agents non permanents éligibles à l'IFSE = contrat de projet.

Agents permanents éligible à l'IFSE = agents fonctionnaires, agents contractuels en CDI, collaborateurs de cabinet, agents contractuels recrutés sur un poste non pourvu par un fonctionnaire (absence de cadre d'emploi, vacance temporaire d'emploi, emplois de catégorie A, B, C), agents reconnus travailleurs handicapés recrutés sur la base de l'article 352-4 du CGFP.

L'emploi d'une terminologie neutre, ne permettant pas de privilégier ou d'exclure l'un ou l'autre sexe dans la rédaction des offres d'emploi a été initié avant 2021 et intégré dans le plan.

Enfin, le fait d'être une femme ne constitue pas un frein à l'accès aux postes d'encadrement puisque plus 60% (64.8%) des 37 postes d'encadrement supérieur identifiés au sein de la Ville sont occupés par des femmes.

	Femmes	Hommes
Directeur (trice)	5	3
Chef(fe) de service	19	10
TOTAL	24	13

Le déroulement de carrière

Garantir un déroulement de carrière équitable entre les femmes et les hommes implique d'agir sur la promotion et l'accès à la formation.

La promotion est l'un des leviers soutenus par la loi de transformation de la fonction

publique pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le plan d'action impose donc un suivi annuel et en tendance de la politique d'avancement de grade de la collectivité⁴. Ce suivi réalisé sur les quatre années de référence montre que la collectivité assure un déroulement de carrière équitable entre les hommes et les femmes.

Il s'agira donc :

De vérifier pour chaque genre la cohérence effective et la bonne proportion entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agent promouvables,

	Femmes	Hommes	Total agents
2021			
Promouvables	126	151	277
Promus	62	52	114
Part promus /promouvables	49.2%	34.43%	41.15%
2022			
Promouvables	105	139	244
Promus	52	53	105
Part promus /promouvables	49.5%	38.1%	43%
2023			
Promouvables	74	70	144
Promus ⁵	43	29	72
Part promus /promouvables	58.11%	41.43%	50%

De garantir un taux plancher de 40% dans le total des avancements de grade, pour chacun des deux sexes,

Part des agents promus au titre de l'avancement de grade	Femmes	Hommes
2021	54.38%	45.62%
2022	49.5%	50.5%
2023	59.72%	40.28%

L'accès à **la formation** est également un facteur d'inégalité entre les hommes et les femmes. Parce qu'elles assument davantage les charges familiales, ces dernières peuvent rencontrer plus de difficultés pour suivre certains programmes de formation en raison de leur impact sur le temps de vie personnelle : formations de plusieurs jours, éloignées du domicile et générant des horaires de travail inhabituels et/ou une avance de frais importante.

La collectivité veillera donc à supprimer ces freins et garantira un accès équilibré à la formation. Il s'agira de suivre annuellement le nombre de formations réellement suivies par les femmes et les hommes au regard du nombre de programmes de formation qui leur a été respectivement proposé.

2021

⁴ La promotion interne ne sera pas observée : le faible nombre de postes ouverts chaque année ne permettant pas une évaluation suffisamment pertinente

⁵ Données au 01/07/2023

	Nombre de demandes de formation			
	Départs effectifs	Demandes rejetées ⁶	Demandes restées sans suite ⁷	Total
Femmes	412	264	191	867
Hommes	500	283	211	964
Total	912	547	402	1861



	Départs effectifs en formation	
	Nombre d'agents formés	Nombre de jours réalisés
Femmes	256	872
Hommes	275	1075

2022

	Nombre de demandes de formation			
	Départs effectifs	Demandes rejetées ²	Demandes restées sans suite ³	Total
Femmes	512	203	195	910
Hommes	569	183	204	956
Total	1081	386	399	1866



	Départs effectifs en formation	
	Nombre d'agents formés	Nombre de jours réalisés
Femmes	307	1242.93
Hommes	312	1924.49

2023 (données au 27/11/2023)

	Nombre de demandes de formation			
	Départs effectifs	Demandes rejetées ²	Demandes restées sans suite ³	Total
Femmes	359	170	181	710
Hommes	350	141	210	701
Total	709	311	391	1411



	Départs effectifs en formation	
	Nombre d'agents formés	Nombre de jours réalisés
Femmes	221	752.52
Hommes	187	745.44

Les organismes de formation n'ayant pas transmis toutes les attestations de formation, les données de l'année 2023 pourront évoluer en fonction des mises à jour ultérieures.

⁶ Demandes rejetées suite à un refus de l'agent, un refus de la hiérarchie, une annulation ou un report de l'organisme de formation

⁷ La formation a été demandée lors de l'entretien annuel, mais aucune suite n'a été donnée. Comme en

Concilier vie personnelle et vie professionnelle

Différentes mesures inscrites au plan d'action visent à renforcer les dispositions déjà en place avant 2020 pour améliorer l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Ces mesures ont été presque toutes initiées et déployées entre 2021 et 2023.

Ainsi, outre les autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfant malade et l'aménagement du temps de travail des femmes enceintes après le troisième mois de grossesse, la collectivité a renforcé la flexibilité et l'individualisation des horaires de travail, généralisé le télétravail et maintenu les aménagements d'horaires le jour de la rentrée scolaire.

Le plan prévoyait également la consolidation des demandes de temps partiels avec la mise en place d'entretiens préalables entre le responsable hiérarchique et l'agent pour organiser les missions de ce dernier pendant son temps partiel. Cette mesure n'a pas pu être mise en œuvre.

L'obligation légale de passage aux 1607 heures à partir de janvier 2022 a été accompagnée d'une refonte des **cycles de temps de travail avec la mise en place d'ARTT** et une refonte de la **flexibilité des horaires journaliers**.

Issue d'une réflexion collective conduite en 2021 dans le cadre des ateliers de dialogue social, cette refonte a abouti à la mise en place d'une organisation différenciée pour concilier au plus près les spécificités de certains métiers et la prise en compte de la vie personnelle des agents. Six cycles de temps de travail ont donc été instaurés :

35h00 hebdomadaires sans ARTT pour les agents des bibliothèques, les agents inscrits dans certains dispositifs de formation et les agents soumis à certaines restrictions médicales,

36h00 hebdomadaires pour les agents des services jeunesse, sports et vie associative et certains agents de la police municipale,

35h30 ou 37h30 hebdomadaires pour les agents techniques administratifs et d'accueil

38h30 hebdomadaires pour les agents exerçant certaines missions techniques

37h30 ou 39h00 pour les responsables de secteurs ainsi que les agents chargés de fonction de conception et disposant d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail,

39h00 hebdomadaires pour les agents exerçant des missions d'encadrement et de direction, les responsables de services, DGA et DGS.

En outre, certains agents peuvent alterner plusieurs cycles de temps de travail sur une même année : les agents du service des espaces verts, de la propreté urbaine et de la police municipale.

Enfin, au sein de chaque cycle, les agents disposent d'une flexibilité horaire en début et fin de service et durant la pause méridienne, ainsi que de plages fixes nécessitant une présence obligatoire sur le lieu de travail à savoir de 9h à 11h15 le matin et de 14h30 à 16h15 l'après-midi.

Initié en 2019, **le télétravail** a été mis en place sous forme expérimentale jusqu'en 2021. D'abord réservé à quelques agents préalablement sélectionnés, il a ensuite été renforcé dans un contexte largement contraint par la crise sanitaire (consolidation du suivi et des procédures de mise en œuvre).

La délibération du conseil municipal du 15 décembre 2021 acte la pérennisation du dispositif en 2022 : le télétravail est désormais un mode ordinaire d'organisation du travail visant à améliorer l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Son déploiement s'est poursuivi entre 2022 et 2023.

Année 2022

	Femmes	Hommes	Total
--	--------	--------	-------

Nombre de demandes déposées en 2022	63	17	80
Nombre de demandes acceptées en 2022	63	17	80
Nombre de demandes rejetées et restées sans suite	0	0	0

	Femmes	Hommes
Effectif des agents permanents au 31/12/2022 ⁸	50.7%	49.3%
Effectif des agents télétravailleurs au 31/12/2022	78.75%	21.25%

Année 2023

	Femmes	Hommes	Total
Nombre de demandes déposées (Renouvellement en cours et demandes initiales)	79	13	92
Nombre de demandes acceptées	65	10	75
Nombre de demandes en cours de validation/renouvellement ou valides à partir de 2024	14	3	17

	Femmes	Hommes
Effectif des agents permanents rémunérés au 20/11 ⁹	55.07%	44.93%
Effectifs des agents télétravailleurs au 20/11	86.66%	21.25%

Les données 2023 ont été arrêtées au 20/11/2023. L'effectif d'agents télétravailleurs a été calculé sur la base des demandes acceptées à cette date, donc susceptible de modifications et renouvelées à cette date, donc susceptible de modifications ultérieures.

L'importance du télétravail féminin s'explique par la prédominance de cette forme d'organisation du travail dans la filière administrative, une filière au sein de laquelle les missions peuvent être plus facilement réalisées à distance et qui est majoritairement féminine.

Le plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévoit également **un accompagnement personnalisé des agents après une absence d'au moins 6 mois** pour raisons familiales (congé parental, congé de présence parentale). Ainsi, suite à la création du poste de conseiller(e) en évolution professionnelle au sein de la DRH (septembre 2020), des entretiens individuels facilitant la réintégration professionnelle ont été mis en place avec pour objectif de cibler 100% des agents concernés.

	Femmes
2021	
Nombre d'agents réintégré après un congé parental de plus de 6 mois	2
Nombre d'entretien réalisés lors de la réintégration de l'agent	2
2022	
Nombre d'agents réintégré après un congé parental de plus de six mois	1
Nombre d'entretien réalisés lors de la réintégration de l'agent	1
2023	
Nombre d'agents réintégré après un congé parental	0
Nombre d'entretien réalisés lors de la réintégration de l'agent	0

Enfin, un aménagement d'horaire est accordé aux agents employés sur un emploi permanent pour accompagner leurs enfants lors de **la rentrée scolaire**, jusqu'à son entrée en 6^{ème}.

⁸ Sont inclus tous les agents rémunérés au 31/12/2022, sauf les agents vacataires et les agents horaires.

⁹ Sont inclus tous les agents rémunérés au 31/12/2022, sauf les agents vacataires et les agents horaires.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une autorisation d'absence ¹⁰	Femmes	Hommes	Total
2021	14	5	19
2022	26	16	42
2023	18	12	30

Volume horaire total consenti en 2023 : 51h48

Lutter contre les violences, agissements et comportements sexistes et les situations de harcèlement

En mai 2019 et avant que la loi d'août 2019 ne l'érige en obligation légale, la collectivité met à la disposition de ses agents un guide et une procédure de signalement et de traitement des situations de violence professionnelle.

Lutter contre les actes de violences et les agissements sexistes passe aussi par la formation et la sensibilisation des acteurs, témoins ou auteurs volontaires ou inconscients, de ces actes, y compris dans les environnements en apparence égalitaire. Depuis 2021, la collectivité a engagé 6 actions de formation et de sensibilisation, allant ainsi au-delà des 2 actions minimum qu'elle s'était imposée dans le cadre du plan triennal.

En 2021, les agents du service psycho social et médecine du travail et les agents du service de prévention des risques professionnels ont participé à une journée de sensibilisation au repérage des violences conjugales. Organisée par la direction santé égalité femmes/hommes cette formation était destinée aux agents particulièrement exposés à ces situations.

En mars 2022 et dans le prolongement de la journée internationale pour les droits des femmes, une opération de sensibilisation autour de l'égalité professionnelle a été initiée auprès des agents des trois collectivités incluant :

- Une campagne d'affichage visant à lutter contre certains stéréotypes de genre,
- Un jeu en ligne invitant les agents à deviner le métier de leur collègue à partir d'une liste de profession à priori genrées. Cette action a été couplée avec le recueil de témoignage des collègues concernés,
- La diffusion d'un ABC flash informatif sur l'histoire de l'égalité professionnelle en quelques dates,
- Une enquête sur la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

En 2023, plusieurs actions ont été conduites par la direction des ressources humaines et de l'innovation managériale et la direction santé égalité femmes/hommes de la Ville :

- 8 mars : un temps d'échanges et d'information ouvert aux agents des trois collectivités était animé par Magali Bessard (1^{ère} Maire-adjointe déléguée à la santé et à l'égalité femmes-hommes) et la direction santé et égalité femmes/homme de la Ville.
- 9 juin 2023 : une animation théâtrale sur le thème du sexisme ordinaire au travail a été proposée aux 136 participants du séminaire des cadres. Cette prestation volontairement participative était assurée par une compagnie spécialisée dans le théâtre d'entreprise.
- Mai-juin 2023 : une enquête sur l'égalité femmes/hommes a été menée auprès de l'ensemble des agents pour mieux comprendre leur perception sur l'égalité professionnelle.
- Fin juin 2023 : une cheffe de service de la Ville a témoigné de son quotidien de manager au féminin dans un ABCflash.
- Autour 25 novembre 2023 et de la journée internationale des violences faites aux femmes : un ABCflash est consacré au violentomètre¹¹ et aux dispositifs d'accompagnement et de soutien proposés en interne par la collectivité.
- 8 décembre : réunion avec les chef(fes) de service de la direction développement éducatif et culturel, destinée à préparer les sessions d'information sur l'égalité

¹⁰ Le volume horaire consenti ne concerne que les agents badgeant qui ont déposé une demande d'absence via le logiciel Horoquartz.

¹¹ Le violentomètre est un outil d'autoévaluation créé en 2018 par les observatoires des violences faites aux femmes de Seine Saint-Denis et Paris. Il permet d'identifier et de mesurer les comportements violents dont elles pourraient être victimes.

CONCLUSION

La grande majorité des actions identifiées dans ce rapport ont nécessité et nécessiteront des budgets de fonctionnement et d'investissement conséquents pour leur mise en œuvre et leur pérennisation, malgré les marges de manœuvre apportées par les appels à projet et dispositifs financiers mobilisables.

Ces investissements intégrant les principes du développement durable et de la transition écologique permettront de mettre en œuvre une ville plus résiliente et de trouver des services publics qui promeuvent une qualité de vie saine, moins polluée et économe en ressources naturelles non renouvelables.

Il est important d'en prendre la mesure et surtout, au moment des choix budgétaires, de s'interroger si les projets à lancer répondent bien à un ou plusieurs des objectifs du développement durable et leur impact par rapport à leur utilité. Si beaucoup d'actions vont directement dans le sens d'une baisse à plus ou moins long terme, les autres devront être réfléchis pour minimiser leurs consommations de matières premières dans leur construction et dans leur fonctionnement.

Par ailleurs, l'augmentation du prix de l'énergie, des matières premières et l'inflation n'épargnent pas la Mairie de Bourges ni aucune collectivité et viennent renforcer la nécessité de s'interroger dans nos choix d'actions et nos choix lors du vote du prochain budget.

Le champ des sujets à traiter est vaste mais une chose est certaine, il faudra faire des choix, adapter ou modifier certaines habitudes. Afin d'atteindre les objectifs de développement durable pour notre Ville, il faudra diriger nos choix vers de la résilience et concentrer un service public qui protège notre avenir tout en se préoccupant du présent.